



DEUX METIERS EN FORTE EVOLUTION, UNE RELATION A CONSTRUIRE

- Une spécificité française : **Code des communes + Code de l'éducation**
- Un binôme indispensable
- Deux métiers en forte évolution
- Des professionnalités complémentaires
- Des représentations et des points de vue différents à considérer
- Une collaboration qui ne va pas de soi, à construire
- Des **Assises nationales de l'école maternelle**
au ***Plan d'action pour l'école maternelle***

Une préoccupation au cœur
des différentes institutions



UN METIER EN FORTE EVOLUTION : de la « femme de service » à l'« ATSEM »

ATSEM



1883 : la notion de « *femme de service* » dans les écoles

1887 : nomination par la commune, émergence de la fonction dans chaque école maternelle

1958 : Arrêté du 3 novembre 1958. **Création des ASEM** (*Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles*) dans le code des communes.

→ Double rôle : **entretien et hygiène** du jeune enfant

1985 : Arrêté du 13 mai 1985. **L'ASEM : membre de l'équipe éducative**

1989 : Décret du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Le directeur « organise le travail des personnels communaux en service dans les écoles ».

1990 : Décret du 6 septembre 1990. relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Participation à l'équipe éducative.

« Le directeur peut recueillir l'avis des ASEM »

1992 : Décret du 28 août 1992. Statut **particulier** du cadre d'emploi des **ATSEM**.

*« les ATSEM sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Ils **participent** à la communauté éducative. ».*

→ **ASSISTANCE MATERIELLE** et **PEDAGOGIQUE**. **CAP Petite Enfance**

2006 : version consolidée. Aide aux PE pour « les élèves en situation de handicap » et surveillance des cantines scolaires

2010 : 3 possibilités de concours

2013 : **Réforme des rythmes**. **Circulaire PEDT**. ATSEM : rôle animation TAP

2018 : Décret 1^{er} mars 2018. « **ATSEM appartient** à la communauté éducative »

2023 : Charte de l'engagement pour une **meilleure reconnaissance professionnelle**

SOS ATSEM



- **Décret n° 2018-152 du 1^{er} mars 2018.**
« Les ATSEM appartiennent à la communauté éducative »



- Membre de la **communauté éducative**
- Renforce les **fonctions éducatives d'aide** pour *la construction du vivre ensemble, l'acquisition du langage ou la conquête de l'autonomie*
→ Constituent **une aide pédagogique précieuse** et une aide pour la gestion de la classe

- **Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école**
Le directeur « *a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire* » (article R. 411-10 du Code de l'éducation), ce qui inclut nécessairement les agents communaux et notamment les ATSEM. Il s'agit logiquement de l'autorité fonctionnelle, par opposition à l'autorité hiérarchique qui relève du maire. L'article R. 411-14 du Code de l'éducation précise d'ailleurs que le « *directeur d'école organise le travail des agents communaux* ».

- Une charte de l'engagement pour mieux reconnaître les compétences professionnelles des ATSEM signé le 21 novembre 2023 (Congrès des Maires)



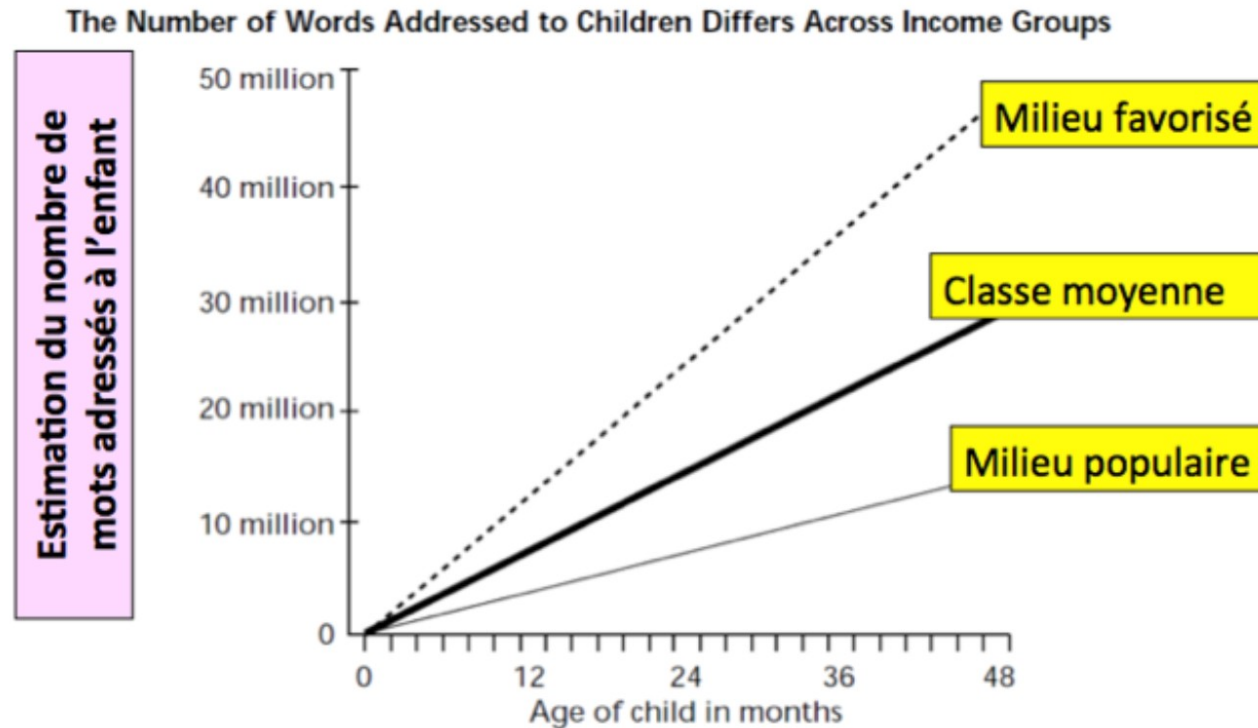
- Des précisions sur l'autorité fonctionnelle du directeur d'école
- Un encouragement aux formations pluri catégorielles ATSEM/PE
- La prise en compte de la santé des ATSEM



- **L'ATSEM : figure d'attachement sécure et agent d'interactions langagières**



- Les professionnels de l'école maternelle : tous TUTEURS DE LANGAGE



« Des pratiques langagières familiales aux pratiques langagières scolaires ; **lever les malentendus** pour permettre à tous les enfants de devenir élèves » Christine Passerieux, GFEN

- **Les professionnels de l'école maternelle : tous TUTEURS DE LANGAGE**
Le « PARLER PROFESSIONNEL » : parler (parlez !) pour amener l'enfant à parler

Exemples d'outils utilisés en formation ATSEM/PE

**Progression de Véronique BOIRON
pour de véritables objectifs langagiers:**

PS

Dire ce qu'on fait

Dire ce qu'on a fait

MS

Dire ce qu'on fait

Dire ce qu'on a fait

Dire ce qu'on va faire

Dire comment on a fait

GS et cycle 2

Dire comment on a fait

Dire ce qu'on va faire

Dire comment on va faire

Dire comment il faudrait faire si/pour

Dire comment l'autre a fait



Sylvie Cèbe

formation Ifé « La maternelle une éducation prioritaire »

- ✓ Mais l'expérience langagière des enfants ne diffèrent pas seulement en terme de nombre et de qualité des mots entendus.
- ✓ Les données montrent aussi des différences sur la nature des interactions (feed-back d'encouragement vs *feed-back* d'interdictions ou de découragement).
- ✓ **En moyenne**
 1. un enfant de milieu favorisé entend 32 encouragements et 5 interdictions par heure (soit 6 encouragements pour 1 interdiction) soit 166,000 encouragements et 26,000 interdictions par an.
 2. un enfant de classe moyenne 12 encouragements et 7 interdictions par heure (2/1) soit 62,000 encouragements et 36,000 interdictions par an.
 3. un enfant de milieu populaire, 5 encouragements et 11 interdictions (1/2) soit 26,000 encouragements et 57,000 interdictions par an.

- **Les professionnels de l'école maternelle : tous TUTEURS DE LANGAGE**
Le « PARLER PROFESSIONNEL »

- Le « **parler de l'école** » n'est pas celui de la maison
- **Parler « avec »** et pas seulement « à »
- Parler **aux plus jeunes** d'une certaine manière, professionnalisée
- Prise en compte de **l'hétérogénéité de l'accès à la parole**
- Prise en compte de l'importance du **non-verbal**



- **Des éléments majeurs de professionnalisation à partager en équipes**
- **Des questions fortes de formation**

• Des leviers :

- L'acculturation des ATSEM
- Des clarifications nécessaires sur les rôles et missions de chacun
- S'appuyer sur les référentiels métiers de chacun
→ Vers l'élaboration de chartes collaboratives ATSEM/PE
- Le pilotage de la continuité éducative : rôle fondamental du directeur
- Des temps de concertations dédiés

10 règles communes aux deux adultes de la classe

Le langage professionnel : un devoir d'exemplarité

Le langage professionnel	Les principes d'action
1. Relancer la prise de paroles de l'enfant par « et alors »... « et après » afin d'obtenir un allongement de l'énoncé	Des questions ouvertes Éviter les phrases à trous
2. Réinvestir dans ses propres énoncés des passages caractéristiques des récits lus (expression, lexique, phrase complexe)	Reprendre, sous forme de jeu, des énoncés des récits précédents depuis la PS et demander aux enfants de retrouver le récit.
3. Ralentir son propre débit et surveiller son articulation	Écoute par l'oreille externe
4. Achever chacun de ses énoncés	Ne pas couper la parole à l'enfant Reprendre « tu as voulu me dire que... »
5. Parler avec l'enfant de... (le regarder, engager l'enfant dans un dialogue par une gestuelle précise)	Engager des dialogues avec une posture adéquate, se mettre à sa hauteur Éviter de prolonger des dialogues avec un enfant face au grand groupe
6. Traduire ses propres émotions en mots avant toute intervention disciplinaire	Mettre en mots, verbaliser ce que l'on ressent face au comportement de l'enfant « j'ai eu peur que tu te fasses mal... »
7. Traduire les comportements non verbaux de l'enfant en mots pour l'aider à en prendre conscience	L'enfant ne connaît pas les nuances des émotions : vrai chagrin, vraie colère Ne peut pas se calmer seul, a besoin de la parole et du réconfort de l'adulte
8. Aider l'enfant à avoir une intention d'action et à l'exprimer.	Organisation de la tâche : ne pas installer le matériel à sa place Prévoir des paniers avec matériel pour découpage, collage, dessin pour que l'enfant choisisse le matériel dont il a besoin
9. Adopter un langage dépourvu de remarques familières type surnom, ou de mots appartenant au registre familial.	Éviter les « mon canard, petit Laurent... »
10. Ne pas parler entre adultes « sur » l'enfant devant l'enfant.	Notamment au moment de l'accueil

AVANT

- L'enseignant définit les objectifs, le cheminement...
- Anticiper une bonne préparation matérielle
- Définir la durée de l'atelier
- Préciser le nombre d'enfants concernés
- Préciser la démarche d'animation proposée par l'enseignant
- Consigne : claire, précise, concise ou pas nécessaire (activité induite)
- Importance de penser l'action de l'Atsem (plus ou moins de guidage de l'enfant)
- Présentation du travail aux enfants en présence de l'Atsem

PENDANT

- Introduire l'activité de façon motivante
- Atsem centrée sur cette tâche
- Laisser le temps de l'exploration
- Essais-erreurs possible
- Langage clair et cohérent
- Attitudes de l'adulte : Encourager Motiver Ecouter Observer Solliciter Relancer
- Dédramatiser...

APRES

- Faire parler sur le travail
- Associer les enfants au rangement
- Évaluer pour et/ou avec l'enseignant
- Bilan de l'atelier (restitution)
- Savoir si l'enfant a fait le travail seul (quelle aide si aide...)
- Envisager les réajustements/fonctionnement de l'atelier

- Des leviers :

Etablir un **premier diagnostic partagé**, sur ce qui fonctionne est à conserver, sur ce qu'il faut améliorer

ATSEM- ENSEIGNANT : travailler ensemble

Priorités 2021 – 2022

	Ce qui fonctionne à conserver	Ce qu'il faut améliorer
Communication ensemble		
ATSEM partie intégrante de l'équipe école		
Bien-être au travail		
Relations aux enfants		
Relations aux parents		
Aide pédagogique		
Déroulement de la journée		

Une priorité pour la suite ? :



Exemple
fiche de suivi Ville d'Orvault

ORVAULT
DIRECTION DE L'ÉDUCATION DÉPARTEMENTALE
Service Vie Scolaire

DEMANDE DE PRESENCE ATSEM HORS TEMPS SCOLAIRES
À remplir au moment de déposer la demande au Centre

Le demandeur : Mélanie BOUTET
Ecole maternelle : ECOLE MATERNELLE SALENTINE
Sollicite les présences de :

DATE	NOM ATSEM	HEURES DE PRESENCES DEMANDEES	
		de	à
18/12/2018	QUELY Guilène	16h	17h
18/12/2018	BIHAN Solène	16h	17h
18/12/2018	MARY Jill	16h	17h

Objet précis de la demande :

Réunion de rentrée
 Concertation avec enseignants
 Conseil d'école
 Participation à la vie de l'école (Nis d'école/ Odyssee/ grande lessive/ portes ouvertes)

Date de la demande : 14/12/2018
Code d'identification
Du directeur / directrice : Mélanie BOUTET

A compléter par le service Vie Scolaire de la Direction Départementale de l'Éducation Nationale :

Date de réception de la demande : 21/12/18
Avis du service Vie Scolaire : Favorable Défavorable
Visa Responsable : [Signature]

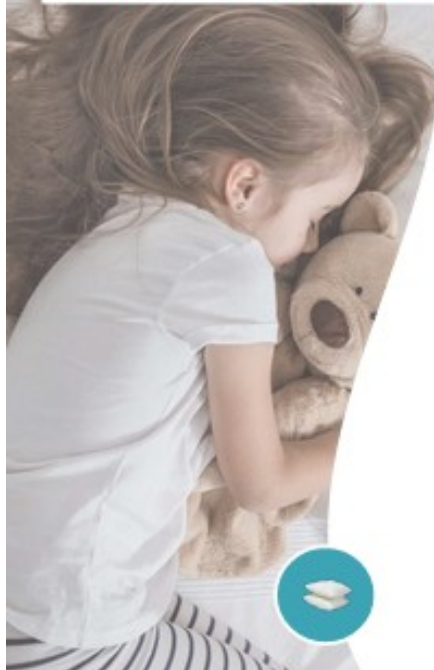
- **Mieux dormir pour mieux apprendre :
Le sommeil de l'enfant, un besoin vital, un besoin individuel**



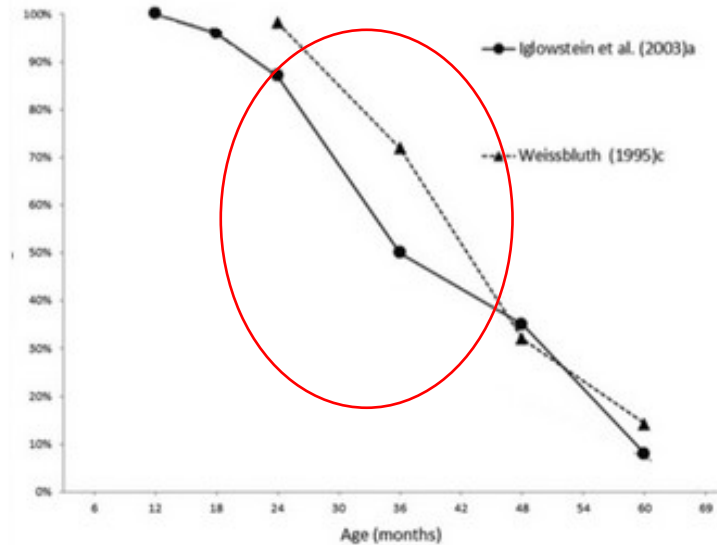
SOMMEIL ET APPRENTISSAGES DE L'ENFANT



UN BESOIN QUI ÉVOLUE

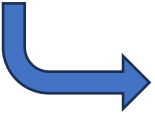


LA SIESTE



- **Mieux dormir pour mieux apprendre :
Le sommeil de l'enfant, un besoin vital**

LA QUESTION DU SOMMEIL

- 
- Sommeil et **développement cognitif**, consolidation des apprentissages,
 - Sieste : un **besoin physiologique** qui dépend de la maturation de l'enfant, la suppression se fait progressivement jusqu'à l'âge de 6 ans
 - Une **réflexion d'école** : des organisations à repenser et une adaptation nécessaire
→ « *Observables des temps de sieste* »



<https://www.reseau-canope.fr/mieux-dormir-pour-mieux-apprendre/replay.html>



<https://www.youtube.com/watch?v=Yzn0APLiU2Q>

SOMMEIL ET APPRENTISSAGES DE L'ENFANT



<https://www.youtube.com/watch?v=5xYkHoMLjLM>

- **Pour résumer**



Clarification des rôles et missions de chacun « dès le départ »

Des valeurs et des missions à partager, une complémentarité au service de l'enfant - élève
S'appuyer sur les textes de références, utiliser des outils cadres



Clarification des enjeux de **communication interne**

Attitudes éducatives (cohérence) et gestes professionnels
Vers une « parler professionnel » partagé



Clarification des enjeux de **communication externe**

Relation aux familles : lisibilité/cohérence/complémentarité
Relation aux partenaires

- **Se réinterroger collectivement sur les pratiques d'écoles**

Des valeurs professionnelles à partager et à expliciter au service de l'intérêt de l'enfant

Les besoins des enfants : **respect, bienveillance, autonomie**

- Se questionner sur **la place de l'ATSEM auprès des enfants les plus jeunes**, les plus « à besoins »
→ des emplois du temps des ATSEM évolutifs
- La gestion des **soins** : hygiène, propreté, accidents / la gestion des **conflits**
- Se questionner/échanger sur **l'observation** des élèves : croiser les regards sur les progrès, les attitudes

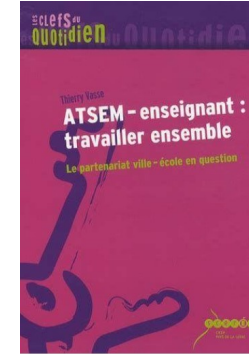
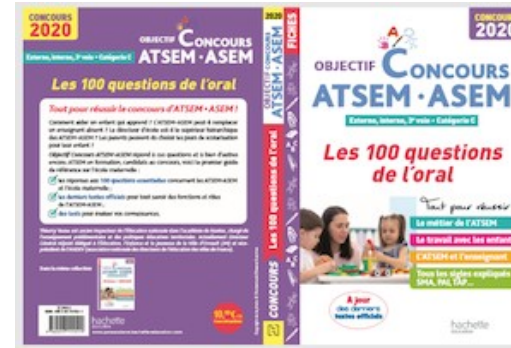
« être associés » : avoir des connivences, des divergences dans le respect de chacun, adulte comme enfant

- Une conférence « Réussir ensemble en maternelle : la relation enseignants/ATSEM »



<https://www.reseau-canope.fr/notice/reussir-ensemble-en-maternelle-la-relation-enseignants-atsem.html>

- Des ouvrages et des ressources



Réussir ensemble en maternelle: la relation enseignants / ATSEM

- Des notes départementales



<https://maternelles21.cir.ac-dijon.fr/category/notes-dinformation/note-dinformation-departementale/>

Lien vers le référentiel métier sous format pdf :

http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf



